



Analyse du conflit entre la Ville d'Uvira et le Pouvoir de la Chefferie Vira : Une Menace ou Opportunité sur la Vie Socioéconomique des Ménages d'Uvira

Abel Mukunde Sabuni¹
abelmukunde1@gmail.com

Résumé

Cette étude visait à analyser l'influence, les opportunités de capitalisation et les menaces de la ville d'Uvira sur le territoire de Bavira. L'étude a suivi une approche quantitative pour collecter des données à l'aide de méthodes mixtes. Une entrevue et un questionnaire ont été utilisés pour recueillir des données auprès de 65 répondants pour cette étude. Les autorités du territoire de Bavira ont déclaré que le principal danger pour leur territoire était l'installation de la ville d'Uvira. La ville d'Uvira constituerait à la fois une menace et une opportunité pour cette chefferie, comme certains le reconnaissent. La majorité (89,2%) des répondants ont montré que le Mwami (Roi) avait subi des pressions de la hiérarchie pour accepter la destruction de l'entité sans l'impliquer ni informer la population.

Mots-Clés : Influence de la ville, pourvoir de la chefferie, menaces et opportunités, vie Socioéconomique des Ménages, Uvira.

Abstract

This study aimed to analyze the influence, opportunities to capitalize, and threats of the city of Uvira on the territory of Bavira. The study followed a quantitative approach to collect data using mixed methods. An interview and a questionnaire were used to collect data from 65 respondents for this study. The authorities of the Bavira territory stated that the main danger for their territory was the installation of the town of Uvira. The city of Uvira would constitute both a threat and an opportunity for this chieftaincy, as some people recognize. The majority (89.2%) of respondents showed that the Mwami (King) had been under pressure from the hierarchy to accept the destruction of the entity without involving him or informing the population.

Keywords: Influence of the city, provision of the chiefdom, threats, and opportunities, socio-economic life of households, Uvira.

¹ *Assistant à l'Institut Supérieur de Développement Rural d'Uvira, abelmukunde1@gmail.com
abelmukunde1@yahoo.fr*

Introduction

L'implémentation de la ville d'Uvira en 2018 dans le Territoire d'Uvira un statut de ville donnant naissance de trois communes (Kalundu, Mulongwe et Kavimvira) qui avaient bouleversé la situation socioéconomique et politique de la Chefferie des Bavira (Entretien avec le Chef de Chefferie des Bavira, Avril 2019). Selon les animateurs de cette Chefferie et les peuple Vira rencontrés, la venue de la ville d'Uvira constituerait une spoliation de leurs terres coutumières et ancestrales en faveur de la nouvelle entité créée. Demanou (2018) indique que les logiques et les intérêts des divers acteurs politiques en interaction se confrontent lors de nouvelle création d'entités décentralisées.

La politique de décentralisation a favorisé certaines entités et défavoriser les autres, comme toutes les politiques publiques, par l'occasion d'une interaction entre des acteurs sociaux relevant des mondes différents, dont les comportements sont sous-tendus par des logiques multiples. Selon EL Hadj Touré (2011) la décentralisation traduit une déliquescence étatique puisqu'elle consiste à transférer aux collectivités locales des compétences sans ressources conséquentes. Les ressources financières se limitent souvent à quelques transferts de fonds. La décentralisation n'a pas semblé tenir compte des recettes de la fiscalité locale qui sont médiocres et insuffisantes pour supporter les coûts inhérents aux responsabilités dévolues aux collectivités locales ; comme c'est le cas des villes et chefferies entrecoupés. Il est difficile pour percevoir des rétrocessions prévues à retenir à la source à l'échelle de 40% des recettes qui ne sont pas respectées par le gouvernement central (Entretien avec les autorités locales, avril 2019).

La décentralisation pose problème pour une entité ayant une faible capacité des ressources. Ce qui se montre pour la création de la ville d'Uvira dans la Chefferie des Bavira, qui est devenue une menace ou une opportunité pour le développement de cette chefferie. En effet, nous pensons que des analyses en termes de l'expropriation, délocalisation du bureau de la chefferie, car selon la loi il est dit que : le chef Coutumier réside, selon le cas, au chef-lieu de la Chefferie, du groupement, ou dans l'un des villages de son groupement (Loi portant fixation des statuts des chefs coutumiers en RDC, 2015).

Pour le Mwami des Bavira, ce n'est pas honnête d'étendre la ville d'Uvira sans tenir compte des esprits des plusieurs membres de la tribu Vira. Cette chefferie des Bavira comptait, jadis, 7 groupements (Bijombo, Kabindula, Kalungwe, Katala, Kidjaga, Kitundu et Makobola1). Mais aujourd'hui, les groupements Kabindula, Kitundu et Katala sont morcelés et sont attachés à la ville d'Uvira avec leurs populations comme des groupements incorporés. La chefferie réclame ses groupements. Cette crainte de la population locale de la Chefferie des Bavira, traumatisée, réside dans le fait qu'un jour l'espace et l'entité de la chefferie puissent être spoliés progressivement. La population revendique le droit de la possession de leurs terres coutumières Vira sans supprimer certaines entités. L'autorité coutumière est la seule reconnue à la coutume locale, pour autant que celle-ci ne soit pas contraire à la Constitution, à la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs (Article 207 de la constitution de la RDC, 2006).

Les relations entre les chefferies et le pouvoir politique furent tout autant chaotiques, comme beaucoup de socialistes de son époque, Kwamé Nkrumah estimait que les chefferies s'étaient compromises avec le pouvoir colonial et qu'elles étaient un obstacle à la modernisation (Jacquemot, 2020). Les chefferies traditionnelles qui avaient survécu pendant la période coloniale ont démontré une étonnante faculté d'adaptation. Jacquemont continue à soutenir qu'elles sont aujourd'hui des institutions actives et une composante significative de la vie locale, principalement pour tout ce qui relève du domaine civil, du foncier et de la gestion des ressources naturelles. Demanou (2018) indique aussi que

l'Administration publique ne s'immiscerait pas dans la gestion interne des chefferies d'autant plus que les intérêts des uns et des autres peuvent paraître antagonistes.

Les chefs coutumiers occupent dans les arènes locales des places centrales et des positions de pouvoir hégémonique qu'ils n'entendent pas perdre malgré la redistribution de la donne politique que tente de mettre en œuvre l'Etat et ses partenaires du Nord à travers la décentralisation (Battory & Vircoulon, 2020). Cette étude voudrait documenter, analyser et critiquer les aspects liés à la création de la ville d'Uvira vis-à-vis du pouvoir coutumier Vira. Nous voudrions découvrir et examiner les percussions de la ville d'Uvira sur la chefferie des Bavira depuis 2018 lors de l'entrée en fonction des animateurs de la Ville d'Uvira et étudier les opportunités à capitaliser et/ou les menaces à travers l'installation de la ville d'Uvira qui a causé une frustration à l'endroit des populations Vira qui pensent que certains politiciens d'Uvira sont en mèche contre leur chefferie.

Milieu et Méthodologie d'étude

Milieu d'étude

La Ville d'Uvira a été créée par le décret n°13/029, du 13 juin 2019, conférant le statut de la ville et de communes à certaines agglomérations de la province du Sud-Kivu. A l'article 4 de ce décret, la ville d'Uvira est composée de trois communes à savoir : les communes de Kavimvira, de Mulongwe et de Kalundu. La ville d'Uvira est située à l'extrémité du bassin Nord-Ouest du Lac Tanganyika à l'Est de la République Démocratique du Congo, province du Sud-Kivu, entre 3°20' et de 4°20' de l'altitude Sud et de 29°30' de la longitude Est. Elle est limitée (Décret n°13/029, du 13 juin 2013, exécuté en 2018) : Au Nord par la rivière Kawizi ; au Sud par la Rivière Kivovo ; à l'Est par : la Rivière Ruzizi et le Lac Tanganyika ; et à l'Ouest par : la Chaîne de Mitumba et le mont Munanira. La limite Est de la ville d'Uvira lui donne l'ouverture vers les républiques du Burundi, de la Tanzanie et de la Zambie à partir du port de Kalundu.

Méthodologie d'étude

Nous avons remonté dans l'histoire de la création et de la gestion des entités traditionnelles afin d'y découvrir comment les chefs traditionnels ont considéré la décentralisation face à leur pouvoir vis-à-vis du pouvoir moderne (Méthode historique) comme le disent Battory & Vircoulon, (2020) que les chefs coutumiers sont entrés dans le système politique par le biais du parti unique de Mobutu puis par le multipartisme et ils n'en sont jamais sortis. En effet, le rôle de relais que leur a conféré l'Etat colonial puis l'Etat indépendant est aussi celui que leur confèrent les élites politiques dans le contexte actuel de multipartisme électoral. Nous avons également essayé de dégager des faits concrets observés sur le terrain, afin d'établir des relations entre eux et dégager les liens de causalité entre différents facteurs qui influencent la vie de la chefferie des Bavira face à la présence de la Ville d'Uvira (Méthode comparative).

Les données recueillies auprès de nos personnes ressources ont été quantifiées dans le but de les décrire, de les analyser et finalement de les interpréter (Méthode statistique descriptive). Analyser la situation actuelle de la chefferie des Bavira et de la ville d'Uvira ; (Méthode analytique). Ensuite, nous avons fouillé des ouvrages dans des différentes bibliothèques et consulté les sites internet pour avoir une connaissance éclairée sur la gestion des entités traditionnelles, sur la création et l'implémentation d'une nouvelle ville à côté d'une chefferie traditionnelle. Cela pour découvrir les inconvénients qui constituent les menaces à la chefferie des Bavira et les opportunités que la vieille pourrait offrir pour le développement de la chefferie des Bavira (Technique documentaire).

Nous avons porté un regard sur la manière dont le découpage s'est effectué portant une certaine pesanteur sur la chefferie des Bavira, comment les délimitations ont été faites par rapport

aux autres entités traditionnelles (technique d'observation). Nous sommes entrés en discussion avec nos personnes ressources en posant certaines questions en rapport avec la thématique (technique d'interview), puis nous avons administré un questionnaire aux personnes qui ont constitué la cible de cette étude (technique par questionnaire d'enquête).

Présentation des données démographiques des enquêtés

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 65 personnes regroupant 50 hommes et 15 femmes représentant respectivement 76.9% et 23.1%. La faible participation de femmes dans l'enquête se justifie par la faible maîtrise des principes de la décentralisation par une grande partie de leur part. La coutume qui méprise les femmes est à la base de cette situation car, chaque fois qu'il y a des formations sur cette thématique, la chefferie privilégie les hommes que les femmes. S'agissant de l'âge des enquêtés, il y a lieu de noter que le plus âgé avait 60 ans et le moins âgé disposait de 20 ans.

La répartition d'âge revient à dire que l'âge des enquêtés se rapproche de 40 ans. Ceci est compréhensible car les formations organisées au sujet de la décentralisation ciblent plus les agents de l'administration publique et privée, de l'enseignement et des organisations humanitaires qui sont majoritairement avancés en âge. Six classes d'âges construites décrivent les participants dont 17 enquêtés (26.2%) sont de la classe de 40 à 47 ans, 16 enquêtés (24.6%) sont de la classe de 32 à 39 ans, 13 enquêtés (20%) forment la classe de 24 à 31 ans, 11 enquêtés (16.9%) appartiennent à la classe de 48 à 55 ans, 5 enquêtés (7.7%) sont de la classe de plus 56 ans, et 3 personnes appartiennent à la classe des enquêtés de moins de 24 (4.6%).

Professions de nos enquêtés.

La majorité des enquêtés est constituée des enseignants, des agents humanitaires et des sans-emploi qui ont bénéficié des formations sur la décentralisation organisée au profit de la chefferie des Bavira. Le reste des enquêtés ont pris connaissance de la décentralisation de par leurs efforts soit à travers des formations organisés dans le cadre de leurs métiers ou de l'auto-formation.

Tableau 1 Profession des enquêtés

Profession	Nombre	Pourcentage
Enseignant	17	26,2
Infirmier	5	7,7
Médecin	3	4,6
Chef de groupement	5	7,7
Commerçant	3	4,6
Agent fonctionnaire de l'état	3	4,6
Acteur Société Civil	5	7,7
Agents employés dans les organisations	11	16,9
Étudiants	4	6,2
Sans emploi	9	13,8
	65	100%

Éducation des enquêtés et leur point de vue sur la décentralisation

La décentralisation étant un nouveau mode d'administration publique en RD Congo est à la portée des intellectuels. Le niveau minimal de nos enquêtés est le diplôme d'Etat et le plus éduqué a le doctorat reparti comme suit : 25 gradués (38.5%), 19 licenciés (29.2%), 15 diplômés d'Etat (23.1%), 3 masters (4.6%), et 3 docteurs de thèses (4.6%). Ces enquêtés

interviewés montrent que sur le plan géographique, cette installation jouerait sur la réduction de l'étendue de la chefferie des Bavira et sur le plan économique il y aurait réduction des recettes de la chefferie lors des collectes des taxes locales et de la rétrocession et sur le plan politique et administratif il y aurait implosion démographique qui réduirait l'électorat pendant les élections locales et législatives au niveau de la chefferie.

La majorité (98.5%) soit 64 des enquêtés démontrent que la création de la ville a contribué à la diminution de la population et de l'entité coutumière des Bavira. Ceci se laisse voir par l'incorporation de certains espaces. Toutefois, par manque des précisions du Décret n°13/029 (du 13 juin 2013), les limites de la ville d'Uvira, ne montrent pas la superficie, ce qui confirme les opinions des enquêtés que l'étendue de la chefferie a été annexée à la ville d'Uvira sans concertations.

Des analyses faites avec les enquêtés, la perte démographique a deux conséquences ; sur le plan économique, cette perte affectera négativement les ressources des rétrocessions de la chefferie car elles sont calculées en fonction du nombre de sa population. Sur le plan politique, la baisse de 52.850 personnes déséquilibrera, au moment opportun, le nombre de sièges des élus du peuple du territoire d'Uvira d'où fait partie la chefferie des Bavira.

Existence des conflits entre les animateurs de la ville et de la chefferie

La majorité des enquêtés (83.1%) confirme la création de la ville d'Uvira est perceptible comme un facteur majeur de conflits entre ses animateurs et ceux de la chefferie de Bavira.

Discussion des résultats

Les résultats recueillis auprès des enquêtés, résument les conflits en conflit de pouvoir et conflit économique. S'agissant du conflit de pouvoir, les enquêtés ont démontré que l'installation de la ville d'Uvira diminue le pouvoir du Kolo (Mwami) car son espace où il exerçait son pouvoir à la fois coutumier et administratif est réduit. Les animateurs de la chefferie sont désormais interdits de poser un quelconque acte dans ses entités incorporées dans la ville. Ils ne peuvent plus siéger dans les actes de vente de parcelle, trancher des questions opposant deux ou plusieurs personnes en conflits familiaux. Ils sont privés de prononcer un discours lors de cérémonies funéraires. Ifri (2020) précise que les réformes de la justice, du droit foncier et surtout la mise en place de tribunaux de paix étaient censées amputer les chefs coutumiers d'une grande partie de leurs pouvoirs. Il affirme que ces pouvoirs dits modernes auraient usurpé le monopole de ces autorités traditionnelles pourtant le pouvoir coutumier est une réalité commune à toute l'étendue du territoire national, africain voire mondial.

La majorité des enquêtés montrent que les chefs de groupements tous autour du Mwami de Bavira affirment que les limites entre les deux entités ne sont pas clairement définies dans le décret portant création de la ville. Les enquêtés disent que la chefferie ne veut pas que le Maire ne dispose pas du droit de percevoir certaines taxes dans les entités incorporées à la ville. Ce résultat rencontre celui de Komlavi-Hahanou (2012) qui a démontré que la décentralisation porte potentiellement en elle des perspectives de renforcement de phénomènes contestataires en ouvrant la concurrence pour l'accès au pouvoir au niveau local. Moussa & AI (2022) démontrent aussi que l'engagement des acteurs locaux est au cœur de la stratégie solidaire et de ses partenaires (villes) sans quoi les communautés resteront à la merci de l'arbitraire tant qu'elles ne se seront pas organisées autour de défis et d'intérêts communs et qu'elles n'auront pas construit un rapport de force avec leurs autorités locales.

Le niveau local, le changement requiert alors une démarche de structuration collégiale des communautés, la formation à la conception et mise en œuvre du plan de développement local, et la reconnaissance de mécanismes de régulation sociale existants au niveau de la chefferie et dans la ville, car cette ville est habitée, également, par les populations de cette chefferie. De sa part, MambiTunga-Bau (2010) continue à démontrer que pendant longtemps on a présenté les autorités traditionnelles comme victimes du surgissement de l'Etat moderne. Le pouvoir coutumier est une réalité commune à toute l'étendue du territoire national, africain voire mondial (Moussa et Alii, 2022).

Il est utile de noter que les conflits ci-haut soulevés sont la résultante de l'absence de la préparation de la population de la chefferie des Bavira sur l'installation de la ville qui touche sur leurs intérêts. Cette cause rencontre l'assentiment de l'ensemble des enquêtés. Effectivement, le manque de préparation de la population de la chefferie de Bavira à accueillir la ville d'Uvira a plané la mauvaise perception de la ville craignant la suppression progressive de la chefferie d'ajouter 32 enquêtés soit 49.2%. La procédure utilisée jugée de mauvaise par 47 enquêtés soit 72,3% dénotent qu'il y a un manque d'une politique appropriée de création de nouvelles entités par les autorités compétentes du pays. Comme l'indiquent Chahoua & Zabadi (2022), qu'il serait préférable que tout projet urbain vise l'amélioration de la situation et des conditions de vie de la population bénéficiaire de l'entité découpée et créée.

La délocalisation du bureau de la chefferie

Pour certains enquêtés (33 personnes soit 50,8%), la création de la ville d'Uvira est une stratégie de délocalisation du bureau de la chefferie vers un de ses groupements (L'article 4 de la loi n° 15/015 du 25 aout 2015 fixant le statut des chefs coutumiers) qui prévoit que le Chef coutumier réside, selon le cas, au chef-lieu de la chefferie, du groupement ou dans son village. Ces enquêtés attribuent cela à certaines autorités provinciales comme nationales animés de mauvaise foi contre la tribu Vira. Selon eux, ces autorités se mobiliseraient pour la disparition des Bavira pourtant un peuple reconnu de droit par les lois de la République Démocratique du Congo. C'est à ce sujet qu'ils proposent d'ailleurs la suppression de la ville ou son élargissement vers les autres chefferies notamment de la plaine de la Ruzizi et des Bafuliiru.

Déséquilibre du pouvoir de la chefferie des Bavira

A ce sujet, 16 enquêtés soit 24,6% dénotent le déséquilibre du pouvoir de la chefferie des Bavira depuis l'installation de la ville d'Uvira. Ce déséquilibre se laisse voir par le disfonctionnement des organes de la chefferie car le Kolo étant préoccupé par les modalités pratiques à mettre en œuvre pour la récupération des entités annexées ou incorporées à la ville d'Uvira. Ainsi, il est devenu rare de retrouver tous les agents de la chefferie des Bavira au bureau. Ils estiment, selon leurs propos, qu'il est difficile de vivre de la seule contribution de l'Etat. En effet, dans le temps, le Mwami leur ajoutait une prime provenant des recettes perçues des taxes sur toute l'étendue de la chefferie. Selon Englebert (2013), la décentralisation en République Démocratique du Congo implique, d'une part, le transfert partiel des pouvoirs, des compétences, des responsabilités, des ressources et des charges aux provinces et aux entités territoriales décentralisées et, d'autre part, la participation de la population au processus de prise de décision sur les problèmes qui la concernent dans sa vie quotidienne ou qui concernent son environnement direct et immédiat ce qui n'est pas le cas.

Manque à gagner sur l'économie de la chefferie des Bavira

Tous les enquêtés affirment que la ville est un facteur contribuant au manque à gagner des recettes de la chefferie. Certains points de perception des taxes de la chefferie des Bavira sont devenus une propriété urbaine. Ces affirmations sont confirmées par le rapport financier de la chefferie au chapitre des recettes issues des taxes qui affichent une courbe descendante depuis l'installation de cette ville d'Uvira. Bien que la perte soit constatée, toutefois, la chefferie dispose de la qualité de décider de l'affectation des recettes mobilisées comme une entité disposant d'une personnalité juridique. Comme le confirme Englebert (2012), cette dernière note que les autorités des entités décentralisées jouissent d'une autonomie de mobilisation des ressources de plusieurs sources.

Le management du Mwami devrait privilégier la diversification des sources de financement des actions de la chefferie que de compter simplement sur les recettes des taxes et des rétrocessions qui seront, désormais, minimales parce que réduites. Le Mwami en collaboration avec son équipe devra penser à des projets d'investissement mobilisant des bailleurs des fonds nationaux et internationaux dans une approche de développement de la chefferie.

Les défis de la décentralisation en République Démocratique du Congo

Les principaux défis pour la réussite de la décentralisation en R.D. Congo sont les suivants : l'appropriation de la décentralisation par les acteurs politiques et la population ; le maintien de la paix et de la sécurité ; la volonté politique ; l'implication de tous ; l'existence d'une vision commune ; la solidarité nationale ; la progressivité dans la démarche ; la bonne gouvernance à tous les niveaux ; le financement de la décentralisation ; le renforcement des capacités des différents acteurs et mandataires ; l'organisation des élections provinciales, urbaines, municipales et locales. Et pourtant, selon le même document, la ville, la commune, le secteur ou la chefferie sont des entités territoriales décentralisées dotées de la personnalité juridique et jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources humaines, économiques, financières et techniques (Englebert, 2012).

Conclusion

Le statut de ville conféré à la ville d'Uvira avec trois communes pose des problèmes de morcellements de certains groupements de la chefferie des Bavira incorporés à la ville d'Uvira dont les limites ont dépassé celles de l'ancienne cité d'Uvira. Cet état de chose crée des frustrations à l'endroit des chefs coutumiers de la chefferie des Bavira et de leurs administrés qui pensent déjà que cet avènement de la ville est une manière d'invalider leur entité traditionnelle et la non reconnaissance de leur culture Vira.

Grâce à la méthode analytique couplée des techniques d'enquête par échantillon et d'observations directes sur le terrain, nous sommes arrivés aux résultats selon lesquels que la majorité (98.5% soit 64 enquêtés sur les 65) ont démontré que la création de la ville d'Uvira contribue à la diminution de la population et de l'entité coutumière des Bavira. Ceci se laisse voir par l'incorporation de certains espaces de 5 groupements à savoir Kitundu, Katala, Kijaga, Kabindula et Kalungwe dans les communes de Kalundu et de Kavimvira en Mairie d'Uvira. L'étendue de la chefferie a été réduite. L'établissement des limites entre la ville et la chefferie pose des problèmes et constitue des conflits entre les animateurs de deux entités. Le Kolo (Mwami) a donc subi impuissamment l'ordonnance de sa hiérarchie qui peut conduire à la longue à des conflits violents.

En fin, la ville d'Uvira s'est avérée comme à la fois une menace et une opportunité pour la chefferie des Bavira. Les résultats montrent que le morcellement des entités de la chefferie, la destruction des valeurs et la coutume du peuple Vira, l'éloignement de la chefferie des Bavira et la tentative de la suppression de la chefferie de Bavira ont été soulevés comme des menaces. Pendant que la bonne gouvernance et la capacité à influencer sur le développement ont été soulevés comme des opportunités par les enquêtés. Pour parler d'une décentralisation réussie il est recommandé de faire une organisation des élections locales et urbaines participative pour les entités. Notons que la population y joue un rôle crucial tant au niveau local que national.

Références

- Art. 207. Constitution de la RDC, P.70, Kinshasa. (18 Février 2006).
- Battery, J., & Vircoulon, T. (Mars 2020). Les pouvoirs coutumiers en RDC
Institutionnalisation, politisation et résilience, *Notes de l'Ifri, Ifri, mars 2020, 27P*
- Chahoua, M.A. & Adil Zabadi, A. (2022). L'intégration urbaine des quartiers défavorisés à la ville et perception des acteurs, cas de secteur El Koudia à la ville de Marrakech, *Journal Index of exploratory studies, Vol :1/N°:4(2022)*.
- Décret n°13/029. (13 juin 2013). Conférant le statut de ville et de communes à certaines agglomérations de la province du Sud-Kivu, Kinshasa
- Demanou, R. (2018). *Les pouvoirs traditionnels monarchiques face à la décentralisation au Cameroun : Logiques et stratégies d'acteurs dans les arènes politiques locales du royaume Bamoun (Région de l'Ouest)*, Institut Catholique de Yaoundé, Academia.
- El Hadj Touré. (2009). *Decentralisation et gouvernance locale : Les effets sociopolitiques de la gestion foncière décentralisée dans la communauté rurale de Ross Béthio (Delta du fleuve Sénégal)*, Université Laval, Canada.
- Englebert, P. (2012), Incertitude, autonomie et parasitisme : Les entités territoriales décentralisées et l'Etat en République Démocratique du Congo, *Karthala, 2012/1 N° 125, 169-188*
- Hahanou, E.K. (2002). *La chefferie coutumière face au projet de décentralisation dans une localité de l'Ouest Nigérien*, *Bulletin de l'APAD, la gouvernance au quotidien en Afrique*
- Jacquemot, P. (2007). Chefferies et décentralisation au Ghana. *Afrique contemporaine*, 221, 55-74. <https://doi.org/10.3917/afco.221.0055>
- Loi n° 15/015 du 25. (Aout 2015). Fixant statut des chefs coutumiers, RDC
- Mambi-Tunga-Bau, H. (2010). *Pouvoir traditionnel et pouvoir d'Etat en République Démocratique du Congo*, MEDIASPAUL, Kinshasa-RDC
- Moussa, K. S. & Al. (2022) Approche territoriale en contexte de crise : levier pour le renforcement de la résilience ? *RESILAC, Groupe URD, 80 P*
- Nkoa, B. E. O., & Younda, D. U. (2022). L'urbanisation accroît-elle l'assiette fiscale locale dans un contexte de décentralisation en Afrique subsaharienne ? *Région et Développement*, 55, 93–111. <https://ideas.repec.org/a/tou/journal/v55y2022p93-111.html>